

A.P.A.P.H. LES SOURCES de THUES *



Association Loi de 1901

MAS des SOURCES

Siège Social : THUES-LES-BAINS à NYER - 66360 OLETTE

masdessources@orange.fr

PROJET ASSOCIATIF

Une nécessaire réflexion pour confirmer la réorientation et l'ouverture de l'Association à l'action médico-sociale

* Anciennement Association du CTRRF de THUES LES BAINS

VOCATION ET NOUVELLES MISSIONS

✓ VOCATION

L'Association anciennement « Association du Centre Thermal de Rééducation et de Réadaptation fonctionnelle de Thuès-les-bains dont les statuts ont été déposés en Sous-préfecture de Prades le **13 Juillet 1977**, (Récépissé n° **1182**) **avait été** constituée entre Messieurs les Docteurs René ARGELLIES, Jean LLOUBES et Louis CAMO :

Ainsi constituée, l'association avait pour but :

« L'exploitation de l'Etablissement de soins de Thuès-les-bains, destiné aux personnes des deux sexes et dont l'affection justifie de la réadaptation et de la rééducation fonctionnelle en milieu thermal. Et pour ce faire toutes activités en découlant, pourvu que l'objet reste à but non lucratif. »

L'Association avait ainsi, depuis sa création, exploité ledit Etablissement de rééducation polyvalente implanté à THUES LES BAINS depuis mai 1963.

Pendant toutes ces années, l'Association s'est toujours inscrite dans une dynamique de qualité de prise en charge, de respect du patient et de sa famille.

L'Association s'est en outre régulièrement inscrite dans les réseaux de soins du département afin d'améliorer la continuité de ses prises en charge,

Enfin **l'Association** s'était investie depuis 1998 dans la démarche qualité initiée par la Haute Autorité de Santé (ex ANAES), l'établissement était accrédité V1 depuis 2004.

C'est cet état d'esprit, de recherche de l'excellence, d'écoute et d'ouverture que l'Association de THUES, s'était proposé de mettre au service de l'action médico-sociale, auprès des personnes handicapées psychiques vieillissantes.

Ainsi à l'occasion du transfert de son pôle sanitaire vers Saint Estève, l'Association avait souhaité réorienter son activité pour la mettre au service du secteur médico-social dans le cadre d'une démarche concertée (DDASS/CREAI/UNAFAM) et avec l'appui du CH Léon Jean Grégory à THUIR.

Cette volonté s'est concrétisée par l'obtention, par arrêté Préfectoral en date du **22 janvier 2009**, d'une autorisation sous réserve d'obtention d'un financement, de création de la Maison d'Accueil Spécialisée des SOURCES pour adultes en situation de handicap psychique.

Ce nouvel ESMS a ouvert le **18/10/2010**, après visite de conformité du **12/10/2010** et arrêté d'ouverture ARSLR n° 1010/1021(même date) et accueille aujourd'hui 40 résidents.

Consciente de son déficit d'image et de reconnaissance dans son nouveau secteur médico-social, sur proposition de son C.A, l'Assemblée Générale extraordinaire a procédé au changement de nom de l'association dorénavant connue sous l'intitulé

ASSOCIATION POUR L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES LES SOURCES DE THUES (A.P.A.P.H LES SOURCES des THUES)

Une version actualisée des statuts a été déposée, en sous préfecture, le 21 août 2012, JO N° 36 du 08/09/2012.

Ce projet associatif actualisé, en août 2007, établissait un véritable cahier des charges des conditions à remplir, des missions à assurer et des partenariats à formaliser pour prendre en charge, au départ de l'activité sanitaire, les personnes bénéficiaires d'une orientation MAS.

De même et pour assumer les missions nouvelles au sein de l'établissement exploité, l'**Association** s'est inscrit dans un partenariat permanent avec le Centre Hospitalier de Thuir,

Cette première version du projet Associatif rénové, véritable guide pour les équipes en charges des résidents de la MAS, sera également la pierre angulaire des missions nouvelles que l'Association se propose maintenant de développer auprès des personnes en situation de handicap.

C'est pour procéder aux adaptations nécessaires que cette version sera présentée au prochain Conseil d'Administration puis à l'Assemblée Générale 2013.

✓ **MISSIONS**

1 - Les missions d'une Maison d'Accueil spécialisée sont définies par les articles L.334-1 et R.334-1 et suivants du code de l'Action Sociale et des Familles

Elles doivent assurer de manière permanente aux personnes qu'elles accueillent :

- *l'hébergement,*
- *les soins médicaux et paramédicaux,*
- *les aides à la vie courante et les soins d'entretien nécessités par l'état de dépendance des personnes accueillies,*
- *des activités de vie sociale, en particulier d'occupation et d'animation, destinées notamment à préserver et améliorer les acquis et prévenir les régressions.*
- *Eventuellement l'accompagnement vers une activité professionnelle*

Prestation 1 : (RESPECT DE LA DIGNITE ET AMENAGEMENT DU CADRE DE VIE) :

Fournir au bénéficiaire une prestation hôtelière de confort.

Dans un cadre de verdure, disposant de plusieurs terrasses et d'un parc privatif, l'établissement, propriété de l'Association, offre des chambres individuelles pourvues de salles de bains et de mobilier courant : lit, table, chevet, placard.

Les sanitaires sont adaptés et aménagés pour répondre au handicap des futurs bénéficiaires.

Les chambres sont nettoyées et rangées tous les jours, le blanchissage du linge sera assuré par l'Etablissement.

La Maison d'accueil spécialisée offrira une restauration variée, réalisée en interne et respectueuse des prescriptions de régimes (hypo calorique, hypo cholestérol, pauvre en fibre, mixé...),

Les pratiques culturelles et les habitudes et désirs d'activités exprimés par les bénéficiaires seront pris en compte.

Prestation 2 (PLUS QUE LE MAINTIEN DES POTENTIELS DU RESIDANT)

L'Association veillera à ce que les équipes proposent des activités dynamisantes, stimulantes et variées destinées à développer les potentialités intellectuelles et physiques.

- ° Par la mise en valeur et l'utilisation au rythme de chacun des outils et matériels existants (activité d'éveil ou de relaxation sensori-motrice, apprentissage cognitif, apprentissage des signes et gestes conventionnels, ergothérapie, verticalisation et équilibre

- ° Par une mise à disposition des ressources thermales en lien avec les nombreuses recherches scientifiques sur le sujet.

- ° Par le complément d'activités plus ludiques et artistiques (ateliers de musique, peinture, chant, parole, jeux de société, espace TV).

Prestation 3 : (LE DROIT A UN PROJET INDIVIDUALISE) :

Assurer une aide psychologique quand le bénéficiaire en manifeste le besoin ou quand l'équipe en évalue la nécessité.

L'accompagnement et les activités proposées seront déterminés en collaboration avec le bénéficiaire, sa famille et les membres de l'équipe à l'occasion d'un entretien préalable.

Le projet sera personnalisé, et inscrit dans un contrat de séjour.

Ce projet régulièrement évalué favorisera le développement du bénéficiaire en ce qui concerne son autonomie, les déplacements, les acquis, les activités pratiquées, les prises en charges de rééducation, les ateliers divers, les activités artistiques et culturelles et l'expression.

Les équipes seront attentives à tous les besoins relationnels des bénéficiaires, ils veilleront à éviter les situations de repli, d'isolement, d'agressivité.

Les équipes favoriseront l'ouverture aux autres, la communication

Un soutien psychologique sera assuré

(Pour compléter les capacités d'approche et de réponse de nos équipes un programme de formation continue sera proposé)

Prestation 4 : (LE RESPECT DE LA PERSONNE DANS SON INTIMITE DANS SON CONFORT) :

Assurer un accompagnement individualisé de la personne dans toutes les situations du quotidien en fonction de ses potentialités.

Du lever au coucher l'association s'attachera à ce que les personnels accompagnent chaque résidant dans les principaux actes de la vie quotidienne

- ° Une attention particulière au moment des toilettes, l'utilisation des produits adaptés pour une hygiène idéale.
- ° Une aide au moment des divers repas de la journée, de l'assistance avant (mixer, couper mouliner) pendant (aider ou donner le repas) et après pour s'assurer d'une bonne digestion.
- ° Un accompagnement dans les activités choisies au terme d'un projet individualisé
- ° Un accompagnement à la préparation du repos, (sieste ou nuit)
- ° Une surveillance des temps de sommeil pour s'assurer de la parfaite récupération du résidant.

Prestation 5 : (POUR UNE OUVERTURE VERS L'EXTERIEUR)

L'Association veillera à favoriser l'ouverture sur l'environnement du bénéficiaire et son développement.

- ° Par l'organisation de loisirs
- ° Par des visites sur l'extérieur (marchés, fêtes locales, visites de sites de proximités, accompagnement en « montagne »...)
- ° Par la recherche d'échanges pour les vacances,
- ° Par l'accueil et l'échange avec des établissements de la Vallée ou du Plateau Cerdan

Prestation 6 : (LE DROIT AUX SOINS) :

Garantir une surveillance médicale au bénéficiaire, et assurer une prise en charge thérapeutique afin de maintenir et de stimuler ses capacités existantes.

Par une prise en charge individualisée au sein d'un groupe restreint.

Par la mise à disposition de plusieurs équipements qui sont disponibles au sein de l'établissement piscines, hydrothérapie, plateau technique de kinésithérapie, ateliers d'ergothérapie.....

En s'adaptant au rythme de chaque bénéficiaire

Pour maintenir et développer les capacités physiques, le schéma corporel, la mémoire, l'expression verbale et corporelle.

Pour augmenter des potentialités jusqu'alors inexprimées, les stimuler, et les développer.

Les bénéficiaires profiteront de l'organisation mise au service de la prise en charge de nos patients en rééducation, une vigilance médicale et paramédicale sera ainsi assurée.

Une présence médicale sera organisée et des astreintes ou gardes compléteront le dispositif.

Une collaboration avec le CHP sera maintenue par convention de partenariat

Le circuit du médicament sera protocolisé

L'organisation de staffs autour du bénéficiaire sera encouragée.

Prestation 7 : (MAINTENIR LE LIEN AVEC LA FAMILLE)

L'Association s'engage avec ses équipes à relayer et faciliter la communication avec sa famille et son environnement dans le respect de sa volonté.

- ° Par la mise à disposition d'un « salon aménagé » pour permettre au résidant de recevoir sa famille en toute intimité
- ° Par des solutions externes d'accueil des familles
- ° Par la gestion éventuelle des moyens de transport.
- ° Par une information claire sur les conditions de visite.
- ° Par l'association de sa famille dès l'admission et tout au long de sa vie au sein de la Maison d'Accueil Spécialisée aux décisions et aux choix de l'équipe (sauf opposition du résidant).

Prestation 8 : (VEILLER A LA PROTECTION ET A LA SECURITE DU BENEFICIAIRE)

L'Association s'assurera que les procédures et méthodes développées depuis de nombreuses années pour garantir aux patients un accueil sécurisé soient maintenues et adaptées à la protection des résidents.

Les équipes accompagneront les résidents dans chaque circonstance où leur handicap pourrait les mettre en danger, du fait de l'environnement, du fait d'autrui, et éventuellement de leur propre fait.

2- Ces Prestations adaptées aux modes alternatifs de prise en charge des personnes en situation de handicap (type SAVS, SAMSAH, appartements relais) seront garanties dans tout nouveau projet de service ou d'établissement porté par l'association directement ou par création de Groupement de Coopération social et médico-social.

✓ **L'ENGAGEMENT**

Pour garantir la bonne exécution des missions que ce projet associatif a énumérées

Pour donner aux équipes les moyens de mettre en œuvre une prestation de qualité

Partant du constat de la complexité de l'action médico sociale auprès des personnes handicapées.

L'Association veillera en permanence à maintenir au bénéfice de ses collaborateurs:

- Une formation professionnelle continue pour tous
- Un encouragement vers les formations diplômantes
- Un suivi et une gestion des emplois et compétences
- Un accompagnement psychologique
- Un échange avec les équipes des établissements du secteur médico social
- La prévention du cloisonnement des services et la mise en place d'actions transdisciplinaires.

- Une Direction opérationnelle pour maintenir cette dynamique de progrès.
- Une veille réglementaire
- L'analyse des pratiques dans une démarche globale de qualité et de gestion des risques.
- Un engagement dans les démarches d'évaluation interne et externe.
